**Suite donnée à la résolution du Parlement européen du 12 septembre 2017 sur
la formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d’apprentissage tout au long de la vie**

**2016/2142 (INI)**

**1.** **Rapporteur:** Milan ZVER (PPE/SI)

**2.** **Numéro de référence du PE:** A8-0252/2017 / P8\_TA-PROV(2017)0324

**3.** **Date d’adoption de la résolution:** 12 septembre 2017

**4.** **Objet:** formation universitaire continue et à distance

**5.** **Commission parlementaire compétente:** commission de la culture et de l’éducation (CULT)

**6.** **Analyse/évaluation succincte des résolutions et des demandes qu’elle contient:**

La résolution fait état de la nécessité d’acquérir un large éventail de compétences, notamment la compétence numérique et apprendre à apprendre, en tant que base de l’apprentissage tout au long de la vie. En particulier, elle appelle à combler l’écart technologique entre les établissements, à soutenir l’apprentissage en ligne, à augmenter l’attractivité des possibilités d’enseignement et de formation professionnels (EFP), à soutenir les outils de transparence européens, à améliorer l’échange de bonnes pratiques, à renforcer le soutien en faveur de la formation universitaire continue et à distance par l’intermédiaire d’Erasmus+ et à relier l’apprentissage tout au long de la vie à la stratégie numérique européenne.

La résolution est conforme aux stratégies d’action de la Commission, en particulier à l’initiative pour la jeunesse et aux deux initiatives liées à l’éducation qu’elle a adoptées le 30 mai 2017[[1]](#footnote-1) qui comprennent des actions couvrant l’ensemble du spectre éducatif, de l’éducation et de l’accueil de la petite enfance à l’enseignement supérieur, en mettant l’accent sur l’apprentissage numérique et l’apprentissage tout au long de la vie. Dans le droit fil de l’idée maîtresse exprimée par le Parlement européen dans sa résolution, la Commission tient compte de l’évolution de la situation aussi bien au sein qu’à l’extérieur de l’éducation (mondialisation, numérisation, diversité, exclusion) et réfléchit à la meilleure façon d’aider les personnes de tous âges à acquérir les compétences dont elles auront besoin pour réussir sur les plans personnel et professionnel.

**7.** **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

* **Nécessité d’investir dans l’éducation afin de développer les compétences numériques et l’éducation aux médias à tous les niveaux d’enseignement (paragraphes 35 à 38 et 60 et 61) et combler l’écart technologique entre les établissements d’enseignement qui sont bien équipés et ceux qui ne le sont pas (paragraphe 4)**

La Commission reconnaît la nécessité de rester en phase avec l’évolution technologique et l’importance considérable des technologies de l’information et de la communication (TIC), y compris les possibilités qu’elles offrent pour relever des défis en matière d’éducation et de développement. La nouvelle stratégie en matière de compétences pour l’Europe[[2]](#footnote-2) est particulièrement axée sur les compétences numériques à tous les niveaux, notamment l’élaboration de stratégies globales en faveur des compétences numériques. Un groupe d’experts des États membres a déterminé que l’accès à des infrastructures de TIC adéquates constituait un domaine prioritaire pour ces stratégies nationales. La Commission évaluera dans quelle mesure ces stratégies sont déployées dans son rapport sur l’état d’avancement du numérique en Europe[[3]](#footnote-3).

La Commission examine actuellement le cadre européen des compétences clés pour l’éducation et la formation tout au long de la vie de 2006[[4]](#footnote-4), un outil destiné à aider les États membres à s’orienter vers un enseignement fondé sur les compétences. Ce cadre définit un vaste ensemble de huit compétences comprenant des connaissances, des aptitudes et des attitudes, notamment la compétence numérique et apprendre à apprendre, afin de soutenir l’apprentissage tout au long de la vie et la formation continue, y compris au moyen de l’apprentissage à distance. D’une manière générale, il garantit que toutes les personnes, en particulier les jeunes, sont préparées à l’évolution des marchés du travail et à une citoyenneté active dans des sociétés plus diversifiées, plus mobiles, plus axées sur le numérique et plus mondialisées.

Pour réduire l'«écart technologique» actuel entre les différents établissements, l’Union européenne finance des projets visant à stimuler la connectivité, à améliorer les équipements liés aux TIC et à former les enseignants des établissements grâce au programme Erasmus+ et aux Fonds structurels et d’investissement (Fonds ESI):

* depuis 2016, le programme Erasmus+ établit une distinction entre les projets de coopération de petite et de grande envergure et soutient des partenariats stratégiques spécifiques en faveur de l’innovation: les petits projets visent à promouvoir la mise en réseau et l’échange de bonnes pratiques, en facilitant la participation des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et d’autres entités plus petites; tandis que les projets novateurs, plus ambitieux et de grande envergure attirent des établissements de plus grande taille. À ce jour, plus de 2 200 projets impliquant 14 000 organisations censées élaborer des produits novateurs et/ou participer à des activités intensives de diffusion et d’exploitation de produits existants ou nouveaux ou d’idées novatrices ont été sélectionnés pour bénéficier d’un financement au titre d’Erasmus+ (qui s’élève à près de 520 millions d’euros);
* au cours de la période 2014-2020, le Fonds social européen (FSE) consacrera plus de 27 milliards d’euros, soit un tiers de ses ressources, à «l’éducation, la formation et la formation professionnelle pour l’acquisition de compétences et l’apprentissage tout au long de la vie». L’initiative Wifi4EU soutiendra également la fourniture d’un accès sans fil à l’internet dans les établissements d’enseignement.
* **Mieux soutenir et promouvoir l’apprentissage mixte et en ligne, en particulier dans le contexte de l’EFP (paragraphe 49) et augmenter l’attractivité des possibilités d’enseignement et de formation professionnels auprès des jeunes, grâce notamment au programme Erasmus+ (paragraphe 14)**

La Commission se félicite de l’accent mis par la résolution du Parlement européen sur l’apprentissage mixte et en ligne. Dans le contexte de la formation par le travail, en particulier, l’apprentissage mixte et en ligne permet aux personnes en cours de formation d’alterner entre l’acquisition de connaissances et de compétences pratiques au travail et des périodes d’apprentissage au sein d’un établissement, tout en bénéficiant d’un accès en ligne à des supports pédagogiques de qualité. En même temps, cela peut aussi être un moyen important pour les enseignants et les formateurs de l’EFP d’améliorer leurs compétences. Les conclusions de Riga 2015[[5]](#footnote-5) favorisent le développement des offres de formation à l’aide d’outils de TIC.

La Commission convient de la nécessité d’augmenter l’attractivité de l’enseignement et de la formation professionnels, ainsi que l’accès aux informations relatives à ceux-ci, auprès des jeunes et de leurs familles. En 2016, la Commission a lancé la première édition de la Semaine européenne des compétences professionnelles, qui vise à améliorer l’attractivité et l’image de l’EFP. La campagne, qui avait pour thème «Découvrez votre talent», a remporté un franc succès. La Commission a également organisé une deuxième édition du 20 au 24 novembre 2017. La nouvelle activité ErasmusPro, qui s’inscrit dans le programme Erasmus+, soutient les stages de longue durée à l’étranger proposés aux étudiants et apprentis relevant de l’EFP afin de favoriser la mobilité dans le cadre de l’EFP.

* **Mieux coordonner et renforcer les outils de transparence européens existants par l’intermédiaire de systèmes d’assurance de qualité et mieux les relier aux cadres de qualifications nationales (paragraphe 48**) **en vue de faciliter la comparabilité des qualifications et de mieux intégrer les personnes issues de l’immigration et les réfugiés dans l’emploi et l’apprentissage tout au long de la vie (paragraphe 53)**

La recommandation de 2008 relative au cadre européen des certifications (CEC) a déjà été révisée et remplacée par la nouvelle recommandation concernant le CEC[[6]](#footnote-6) qui a été adoptée le 22 mai 2017. La version révisée de la recommandation a un lien évident avec la recommandation concernant le système européen de crédits d’apprentissage pour l’enseignement et la formation professionnels (ECVET)[[7]](#footnote-7), en particulier par la prise en compte des systèmes de crédits liés aux cadres nationaux des certifications ou des systèmes mis en concordance avec le CEC, qui sont pleinement compatibles avec l’ECVET. Elle comprend également des principes d’assurance qualité pour les certifications qui relèvent des cadres nationaux des certifications ou des systèmes mis en concordance avec le CEC et qui sont pleinement compatibles avec les références et lignes directrices pour l’assurance qualité dans l’espace européen de l’enseignement supérieur[[8]](#footnote-8) et avec le cadre européen de référence pour l’assurance de la qualité dans l’enseignement et la formation professionnels (CERAQ)[[9]](#footnote-9).

La nouvelle recommandation concernant le CEC charge la Commission, en coopération avec les États membres et les parties prenantes dans le cadre du groupe consultatif pour le CEC, d’étudier les possibilités de comparaison des cadres de certifications nationaux et régionaux des pays tiers avec le CEC. Cela devrait permettre une meilleure compréhension et une juste reconnaissance des certifications acquises en dehors de l’Union et inversement.

Une boîte à outils pour la reconnaissance académique des réfugiés a été mise au point par un groupe de centres nationaux d’information sur la reconnaissance des diplômes[[10]](#footnote-10) grâce à un financement d’Erasmus+. Cette boîte à outils aide les centres sur la reconnaissance des diplômes et les établissements d’enseignement supérieur à évaluer les diplômes universitaires des réfugiés. L’étape suivante consiste à diffuser plus largement cette boîte à outils.

* **Améliorer la coopération et l’échange de bonnes pratiques (paragraphe 52)**

Le Réseau européen pour la garantie de la qualité (ENQA)[[11]](#footnote-11) et l’Association européenne des universités dispensant un enseignement à distance (AEUED)[[12]](#footnote-12) organisent, à l’automne 2017, une première activité d’apprentissage par les pairs concernant l’assurance de la qualité de l’enseignement mixte et en ligne. En fonction du résultat de cet événement, il pourrait être envisagé de le répéter dans l’avenir. Parallèlement, la Commission européenne, par l’intermédiaire du cadre pour la coopération dans le domaine de l’éducation et de la formation (ET2020)[[13]](#footnote-13), a organisé et continuera d’organiser un certain nombre d’activités d’apprentissage par les pairs entre des États membres et des représentants institutionnels afin d’échanger de bonnes pratiques sur les nouveaux modes d’apprentissage, notamment les pédagogies numériques.

* **Accroître le soutien en faveur de la formation universitaire continue et à distance par l’intermédiaire d’Erasmus+; créer une plateforme numérique en ligne conviviale afin de faciliter l’échange de bonnes pratiques; mettre au point une plateforme destinée aux établissements d’enseignement supérieur afin de stimuler l’apprentissage numérique; renforcer les liens entre l’enseignement supérieur et l’enseignement et la formation professionnels et entre les prestataires d’éducation formelle, non formelle et informelle (paragraphes 3, 10, 11, 15, 16, 54 à 56 et 58)**

Le 30 mai 2017, la Commission a adopté la nouvelle stratégie de l’UE en faveur de l’enseignement supérieur[[14]](#footnote-14) afin de soutenir et de compléter le travail des États membres et des établissements d’enseignement supérieur. Les actions proposées au niveau de l’UE s’appuient sur les travaux existants et sont très pertinentes en ce qui concerne les recommandations énoncées dans la résolution. Par exemple, la Commission entend:

* élaborer et mettre en place un modèle de préparation au numérique pour aider les établissements d’enseignement supérieur, leur personnel et les étudiants à mettre en œuvre des stratégies d’apprentissage numérique et exploiter le potentiel des technologies;
* soutenir, dans le cadre d’Erasmus+, un grand nombre d’initiatives, notamment en faveur des enseignants de l’enseignement supérieur, des doctorants et des diplômés post-doctorants pour les aider à développer leurs compétences en matière de pédagogie et de conception de programmes de cours, notamment dans le domaine de l’apprentissage numérique;
* soutenir un projet d’expérimentation de politiques visant à créer un pôle européen pour un apprentissage en ligne, une mobilité mixte/virtuelle, des campus virtuels et l’échange collaboratif de bonnes pratiques;
* promouvoir le développement et l’expérimentation d’une conception modulaire et flexible des cours qui permettrait un meilleur accès à l’enseignement supérieur pour les apprenants non traditionnels, notamment ceux qui sont issus de l’enseignement et de la formation professionnels; et
* aider les établissements d’enseignement supérieur à élaborer des initiatives visant à attribuer des crédits ECTS (système européen de transfert de crédits d’enseignement) pour des activités bénévoles, ce qui contribue à combler l’écart entre l’éducation formelle, informelle et non formelle.
* **Continuer à développer le jumelage électronique (eTwinning) et le portail School Education Gateway (paragraphe 57)**

Dans sa communication sur le développement des écoles et un enseignement d’excellence pour bien débuter dans la vie[[15]](#footnote-15), adoptée le 30 mai 2017, la Commission s’est engagée à promouvoir la participation aux plateformes *eTwinning* et *School Education Gateway* afin d’améliorer la qualité et le caractère inclusif de l’enseignement scolaire. eTwinning est une communauté en ligne sûre destinée aux établissements scolaires qui soutient le développement professionnel et la mise en réseau des enseignants et enrichit l’apprentissage numérique et interculturel dans toute l’Europe. L’initiative School Education Gateway est une plateforme destinée à la communauté plus large des protagonistes de l’enseignement scolaire. Elle comprend la Teacher Academy, une offre de cours en ligne ouverts à tous les enseignants.

* **Faire de la stratégie d’apprentissage tout au long de la vie une réalité pour tous (paragraphe 62) et mieux articuler les efforts en matière d’apprentissage tout au long de la vie avec une stratégie numérique européenne, notamment la préparation d’une évaluation de l’impact selon le genre (paragraphe 59)**

La Commission continue de consacrer des ressources considérables à l’investissement dans l’éducation dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie, en soutenant des initiatives qui couvrent l’ensemble du spectre éducatif, de l’éducation et de l’accueil de la petite enfance à l’éducation des adultes, en passant par l’éducation scolaire, l’enseignement supérieur, ainsi que l’enseignement et la formation professionnels. Ces ressources transitent par divers instruments, notamment le programme Erasmus+, le Fonds social européen, le Fonds européen d’investissement et la Banque européenne d’investissement. Le livre blanc de la Commission sur l’avenir de l’Europe[[16]](#footnote-16) indique clairement que «pour tirer le meilleur parti des nouvelles opportunités tout en atténuant d’éventuels effets négatifs, il faudra investir massivement dans le développement des compétences et repenser entièrement les systèmes d’enseignement et d’apprentissage tout au long de la vie».

La Commission souligne que l’innovation, la numérisation et l’ouverture des systèmes éducatifs sont nécessaires et que les systèmes éducatifs doivent redoubler d’efforts pour doter les citoyens des compétences numériques générales[[17]](#footnote-17). Alors que les universités mettent en ligne de plus en plus de cours ou de logiciels pédagogiques et que les établissements scolaires et professionnels utilisent davantage de nouveaux outils d’apprentissage numérique, de ressources et de nouvelles pédagogies numériques, les frontières entre l’éducation formelle et les autres épisodes d’apprentissage tout au long de la vie deviennent plus diffuses[[18]](#footnote-18). La Commission soutient les États membres, par exemple par l’intermédiaire du groupe de travail ET2020 sur les compétences et aptitudes numériques[[19]](#footnote-19), dans la création de parcours d’apprentissage flexibles permettant de répondre au besoin croissant des individus d’actualiser et de développer en permanence leurs compétences et aptitudes.

En ce qui concerne les différences en matière d’éducation numérique selon le sexe, même si le nombre d’hommes participant à des cours en ligne ouverts à tous est plus élevé[[20]](#footnote-20), les matières, les approches pédagogiques et d’autres facteurs jouent un rôle. En moyenne, les membres de chaque sexe ont tendance à choisir des sujets d’étude légèrement différents[[21]](#footnote-21). Cela se reflète également dans le choix des modalités d’apprentissage numérique et des matières. La Commission intègre des aspects liés au genre dans ses analyses d’impact. Elle n’a pas prévu d’évaluation spécifique de l’impact selon le genre dans ce domaine.

1. <http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1401_fr.htm> [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2039_fr.htm> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/europes-digital-progress-report-2017> [↑](#footnote-ref-3)
4. [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32006H0962](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32006H0962) [↑](#footnote-ref-4)
5. <http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/policy/vocational-policy/doc/2015-riga-conclusions_en.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
6. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9620-2017-INIT/fr/pdf> [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/ecvet_fr> [↑](#footnote-ref-7)
8. <http://www.enqa.eu/indirme/esg/ESG%20in%20French_by%20R%C3%A9seau%20FrAQ.pdf> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://ec.europa.eu/epale/sites/epale/files/qa_vet_ds_0.pdf> [↑](#footnote-ref-9)
10. <https://ec.europa.eu/education/resources/national-academic-recognition-centres_fr> [↑](#footnote-ref-10)
11. <http://www.enqa.eu/> [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://eadtu.eu/> [↑](#footnote-ref-12)
13. <http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework_fr> [↑](#footnote-ref-13)
14. <https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/he-com-2017-247_en.pdf> [↑](#footnote-ref-14)
15. <https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/school-com-2017-248_en.pdf> [↑](#footnote-ref-15)
16. <https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/livre_blanc_sur_lavenir_de_leurope_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-16)
17. [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52015DC0192](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52015DC0192) [↑](#footnote-ref-17)
18. [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52013DC0654](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52013DC0654) [↑](#footnote-ref-18)
19. <http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/expert-groups/digital-skills-competences_fr> [↑](#footnote-ref-19)
20. <https://oerknowledgecloud.org/sites/oerknowledgecloud.org/files/282-1432-2-PB.pdf> [↑](#footnote-ref-20)
21. [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Tertiary\_education\_statistics: cliquer sur «Tertiary education statistics», sur 1.1.2 «Gender distribution of participation», puis sur 1.1.3 «Fields of study».](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Tertiary_education_statistics#Gender_distribution_of_participation) [↑](#footnote-ref-21)